

# ACTEE

Action des Collectivités  
Territoriales pour  
l'Efficacité Énergétique



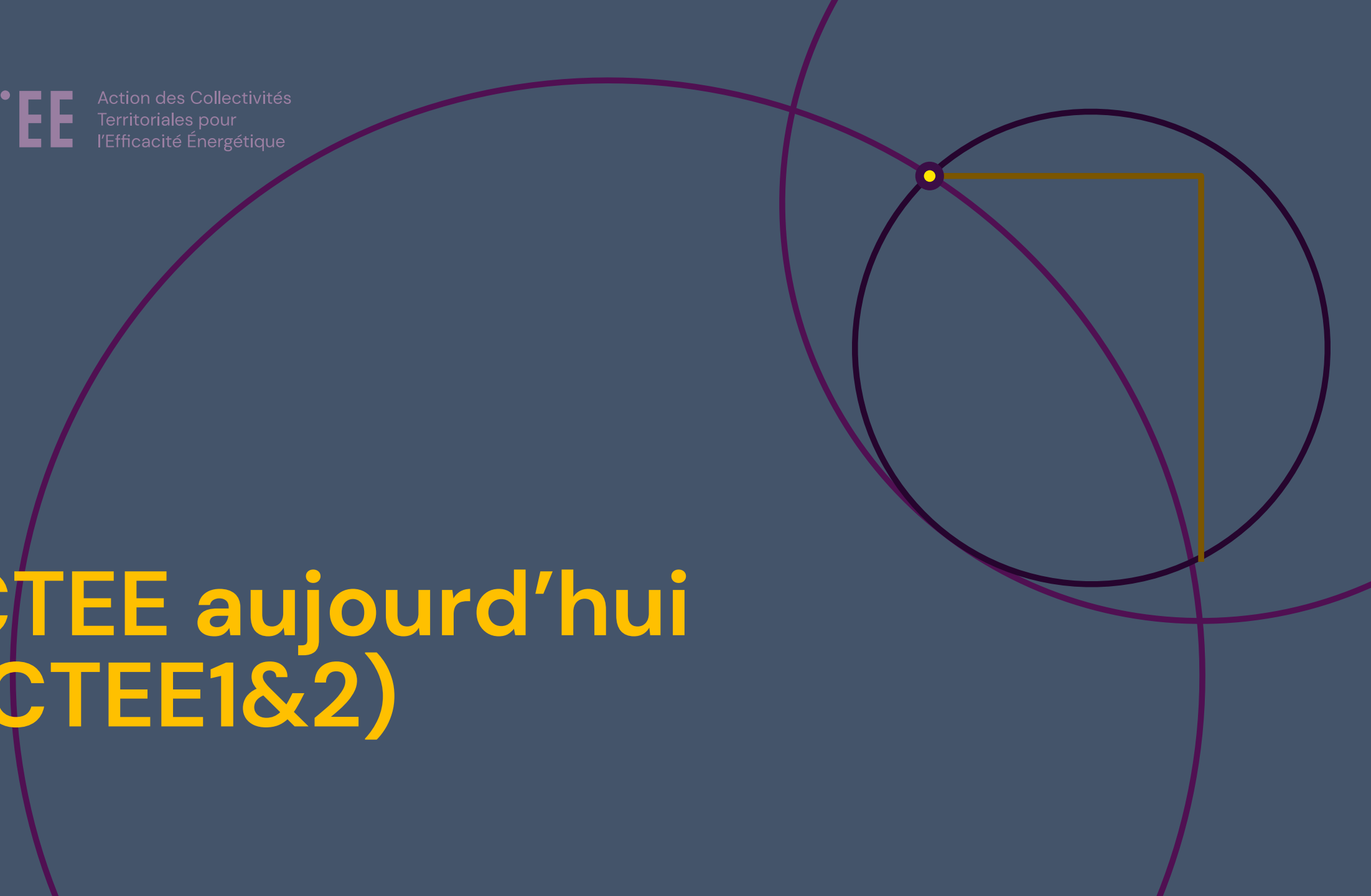
## Présentation d'ACTEE+ dans le cadre de l'appel à financeurs

19/12/22

**ACTEE**

Action des Collectivités  
Territoriales pour  
l'Efficacité Énergétique

# ACTEE aujourd'hui (ACTEE1&2)



# ACTEE ? Action des collectivités territoriales pour l'efficacité énergétique

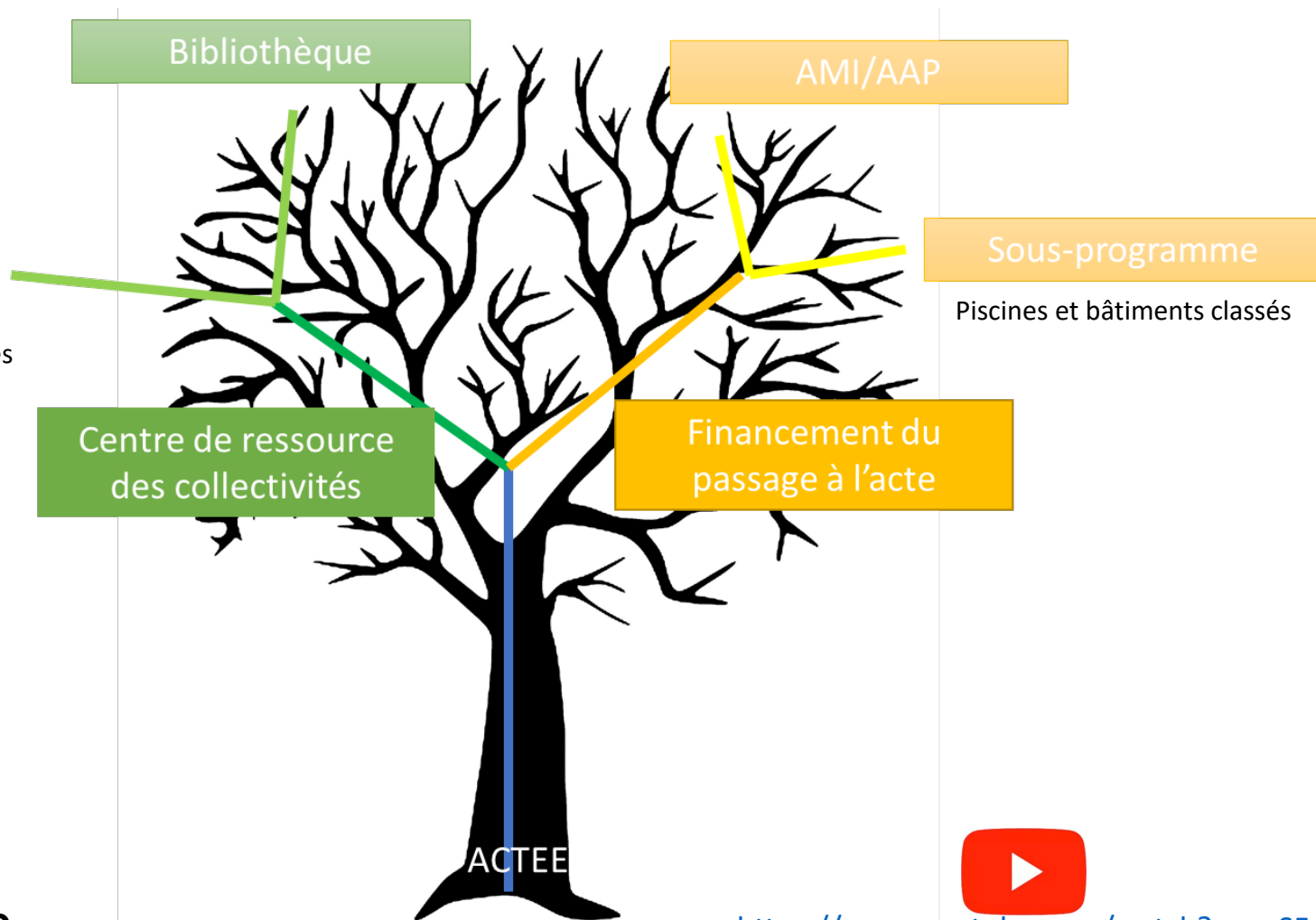
## Deux approches complémentaires

Hotline - centre d'appui  
Questions techniques/économiques/juridiques

Programme central pour la rénovation énergétique des collectivités  
90% des fonds redistribués aux collectivités

## Approche fondée sur deux piliers

- Mutualisation
- Action dans une stratégie de long terme



<https://www.youtube.com/watch?v=ngS5OQkvajw>

# Les Appels à projets (AAP)

PROGRAMME  
**ACTEE**

<https://www.programme-cee-actee.fr/>

Ressources humaines

Outils de suivi

Études techniques

Maitrise d'œuvre



+ un centre de ressources  
(des guides, cahiers des charges,  
cartographie, simulateurs...)

Allo ACTEE



DU LUNDI AU VENDREDI 10H-12H / 14H-16H

# Pour une action efficace complète

+ 6 sous-programmes dédiés

PROGRAMME  
**ACTEE Lum'acte**

ÉCLAIRAGE PUBLIC  
APPEL À PROJETS  
**LUM'ACTE**



FAVORISER LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DU PARC D'ÉCLAIRAGE PUBLIC DES COLLECTIVITÉS

**ACTEE**

SCHÉMAS DIRECTEURS IMMOBILIERS ENERGIE  
SOUS-PROGRAMME  
**SCHEM'ACTEE**



POUR AIDER AU FINANCEMENT DES SDIE (SCHÉMAS DIRECTEURS IMMOBILIERS ENERGIE).



Challenge Climat & Usage

**ACTEE**

PISCINES PUBLIQUES  
SOUS-PROGRAMME  
**ACT'EAU**



RÉDUIRE LES CONSOMMATIONS D'EAU ET D'ÉNERGIE DANS LES PISCINES ET CENTRES AQUATIQUES DES COLLECTIVITÉS.

**ACTEE**

COMMUNES RURALES  
SOUS-PROGRAMME  
**ETRIER**



ACCOMPAGNER LES COMMUNES RURALES ISOLÉES DANS LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE LEURS BÂTIMENTS TERTIAIRES.

**Eff'acte**

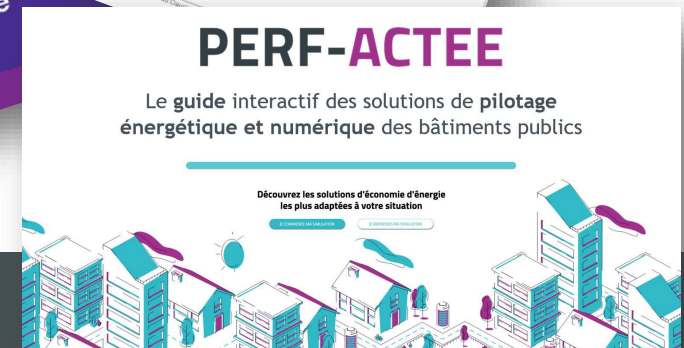
Le sous-programme ACTEE pour agir sur l'effacement électrique du tertiaire public.

# Nombreux succès et productions



La démarche ACTEE, un vrai succès !

Et pendant ce temps-là, le centre de ressources continue à s'enrichir...



# ACTEE TOUR

Le Tour de France de la rénovation énergétique: 12 étapes

La quasi-totalité des régions couvertes :

Choix de cibler de petites villes

(en évitant volontairement les « capitales » de région)

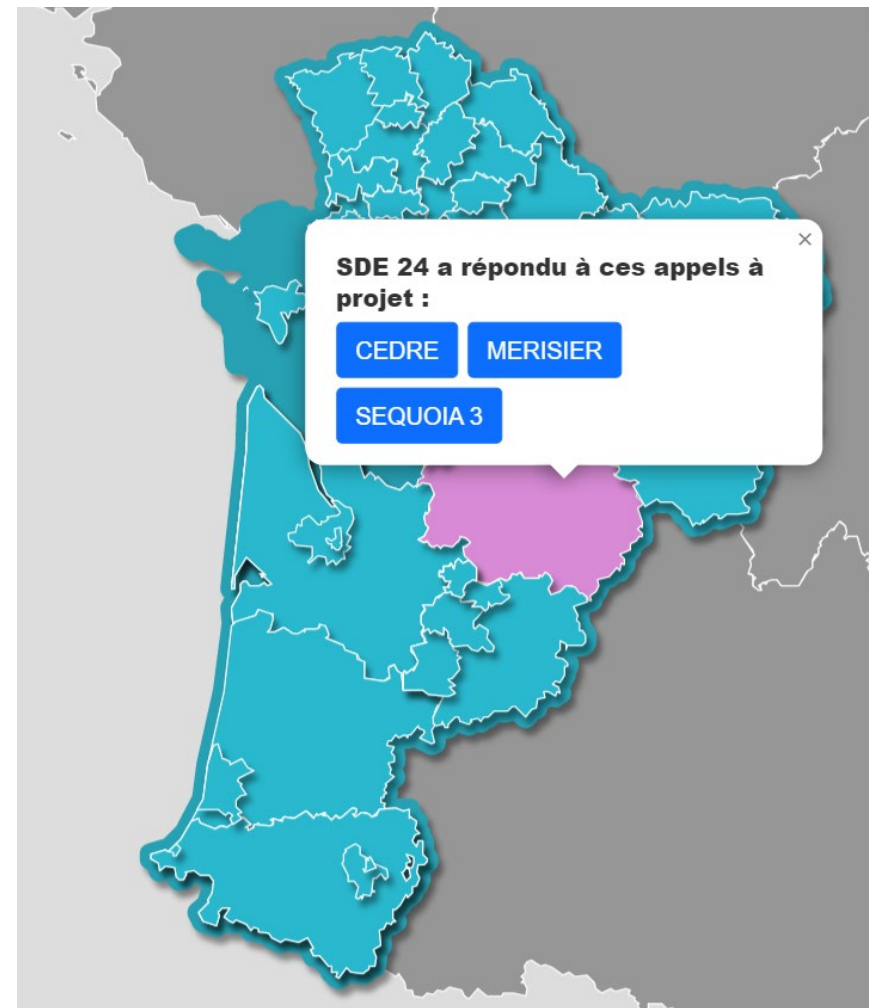
Entre **60 et 100 personnes à chaque étape**

**Tables rondes et ateliers** (matériaux biosourcés, dynamique DEET, prix de l'énergie et passage à l'action, marchés groupés/MOD...)

**Visites/inauguration parfois**

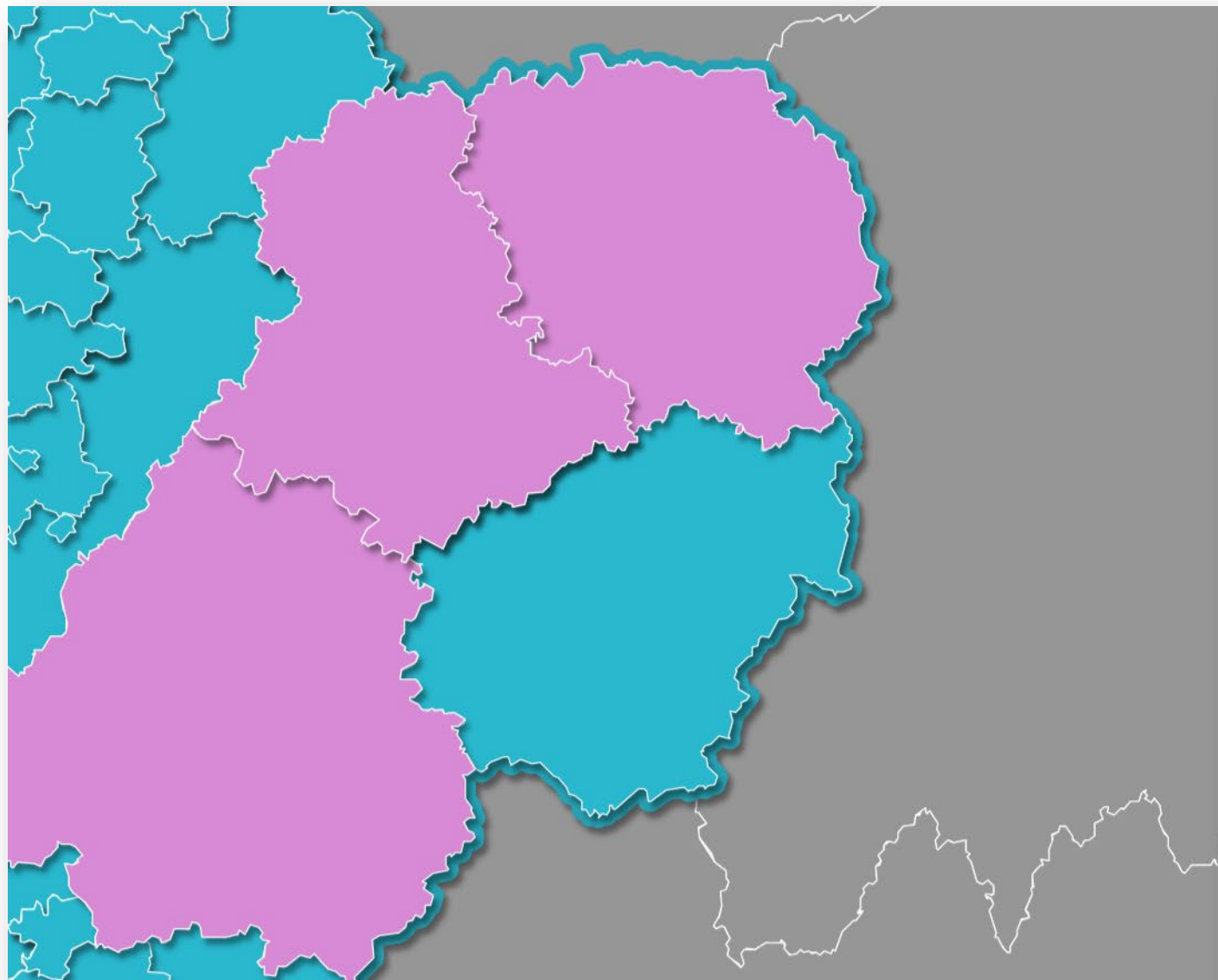


# [FOCUS] Cartographie dynamique des lauréats





# [FOCUS] Cartographie dynamique des lauréats



**ACTEE** Action des Collectivités  
Territoriales pour  
l'Efficacité Énergétique

**CEDRE**

Tous bâtiments tertiaires publics



**Nom du Groupement**

SDE 24

**Nom du Coordinateur**

SDE 24

**Présentation du projet**

**Chiffres-clés**

€ Coût projet  
674 156.00 €

€ Fond ACTEE  
431 142.00 €



3 postes d'Économies de Flux



bâtiment(s) concernés

**Liste des Membres du projet**

SDE 24, SDE 23, SEHV 87

**Période du projet**

Janvier 2020 à Décembre 2021

**Correspondant ACTEE**



**ACTEE**

Action des Collectivités  
Territoriales pour  
l'Efficacité Énergétique

# ACTEE+, nouvel volet des programmes ACTEE

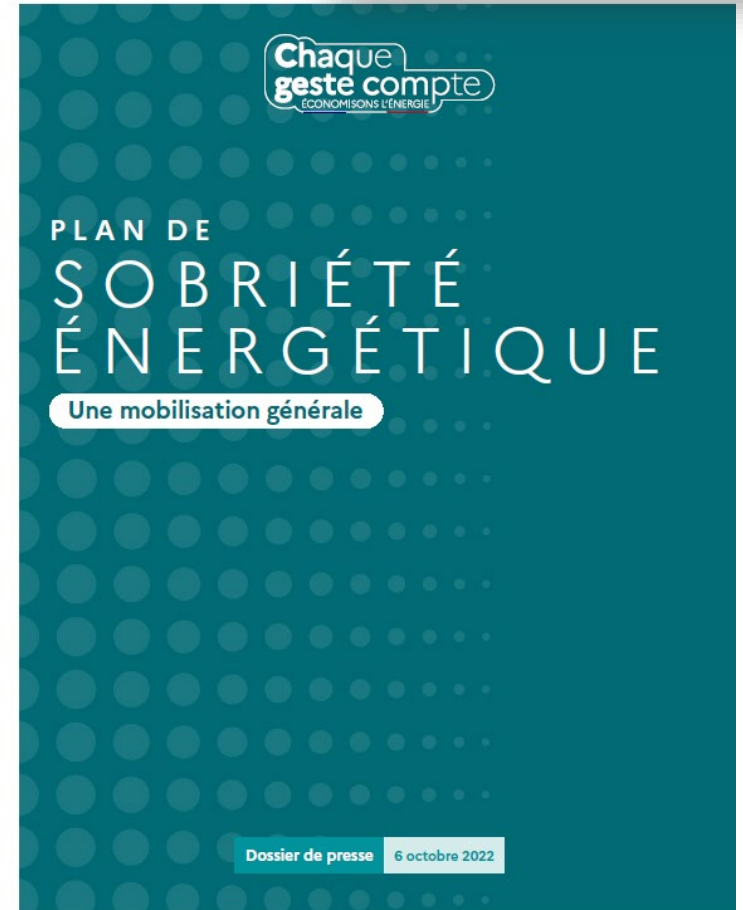
# Contexte : annonce Ministre plan de sobriété

- Contexte d'accélération du dérèglement climatique + guerre en Ukraine → « la transition énergétique de la France est plus que jamais une priorité. Notre pays doit sortir de sa dépendance aux énergies fossiles et réduire de 40 % sa consommation d'énergie d'ici 2050 afin d'atteindre la neutralité carbone. »
- « Transformer durablement nos habitudes et nos comportements » → plan de sobriété énergétique – objectif de 10 % de réduction de conso sur deux ans

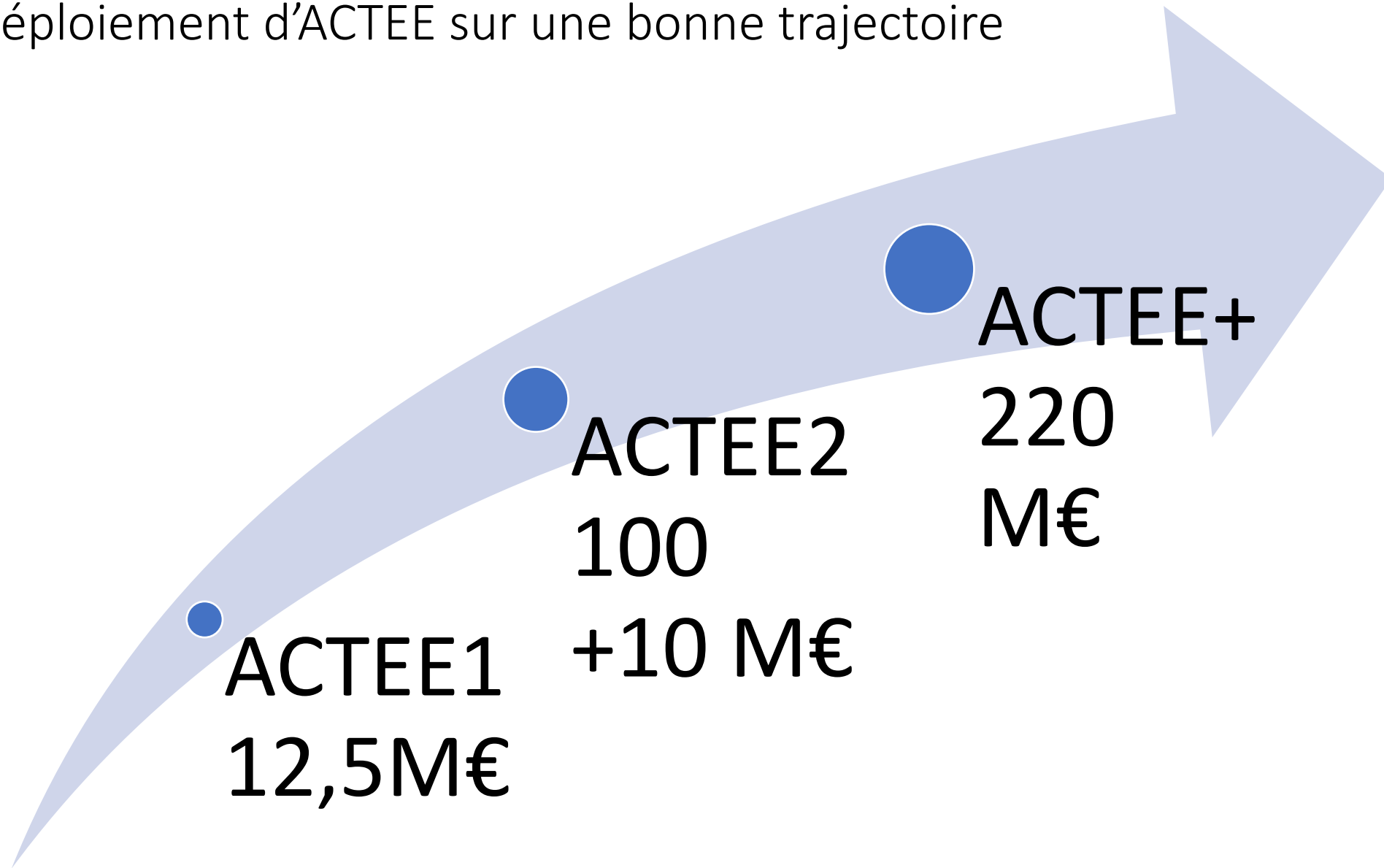
Présenté le 6/10/22 par la Première ministre, Elisabeth Borne

→ Annonce d'ACTEE+

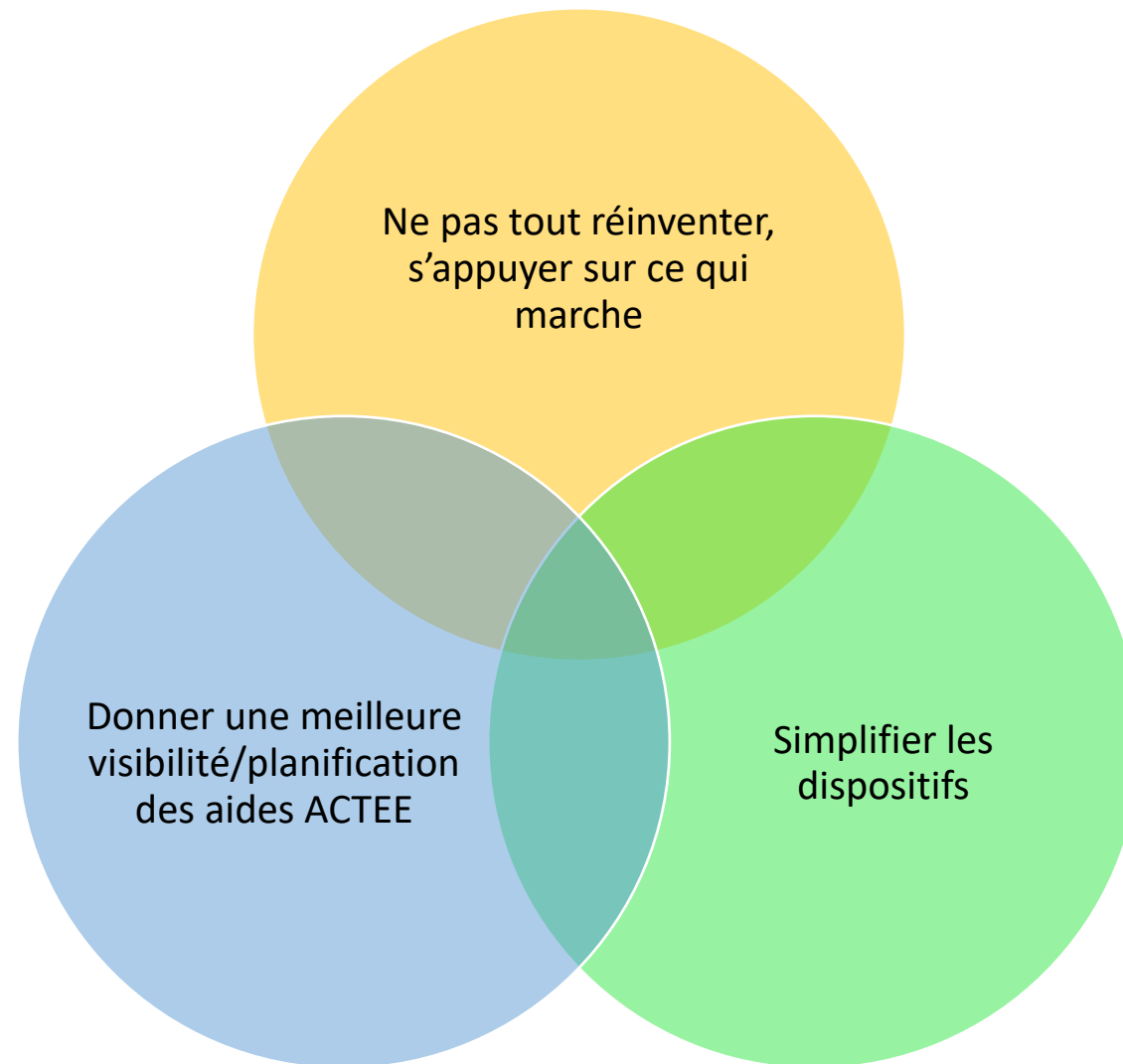
= le résultat d'un grand travail de concertation mené cet été, associant les fédérations de collectivités les acteurs nationaux (DGEC, DHUP, coordinateur interministériel, ADEME, CEREMA, CSTB, IFPEB)



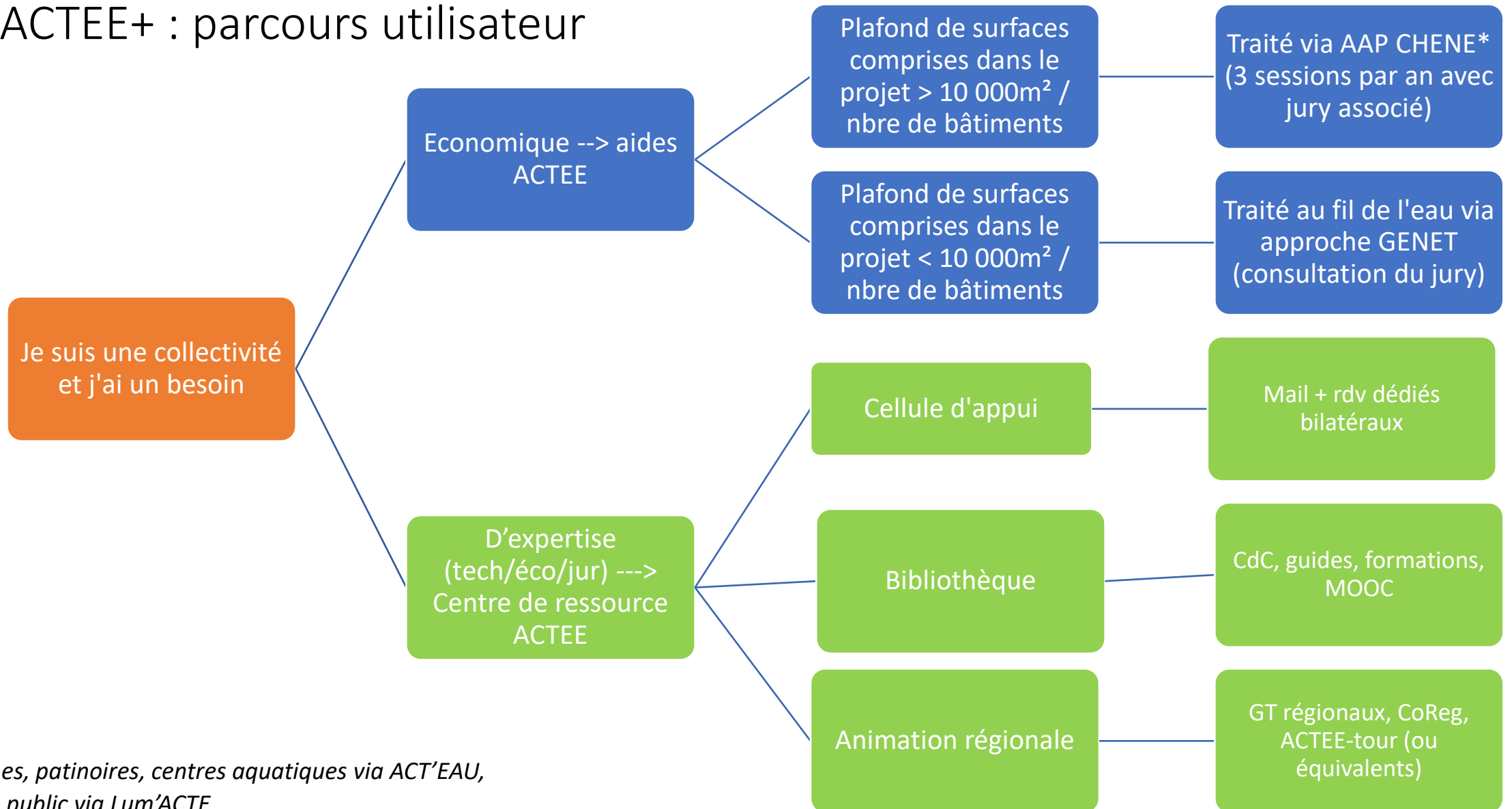
# Le déploiement d'ACTEE sur une bonne trajectoire



# ACTEE+ : ce qui change...ou pas ! 1/2



# ACTEE+ : parcours utilisateur



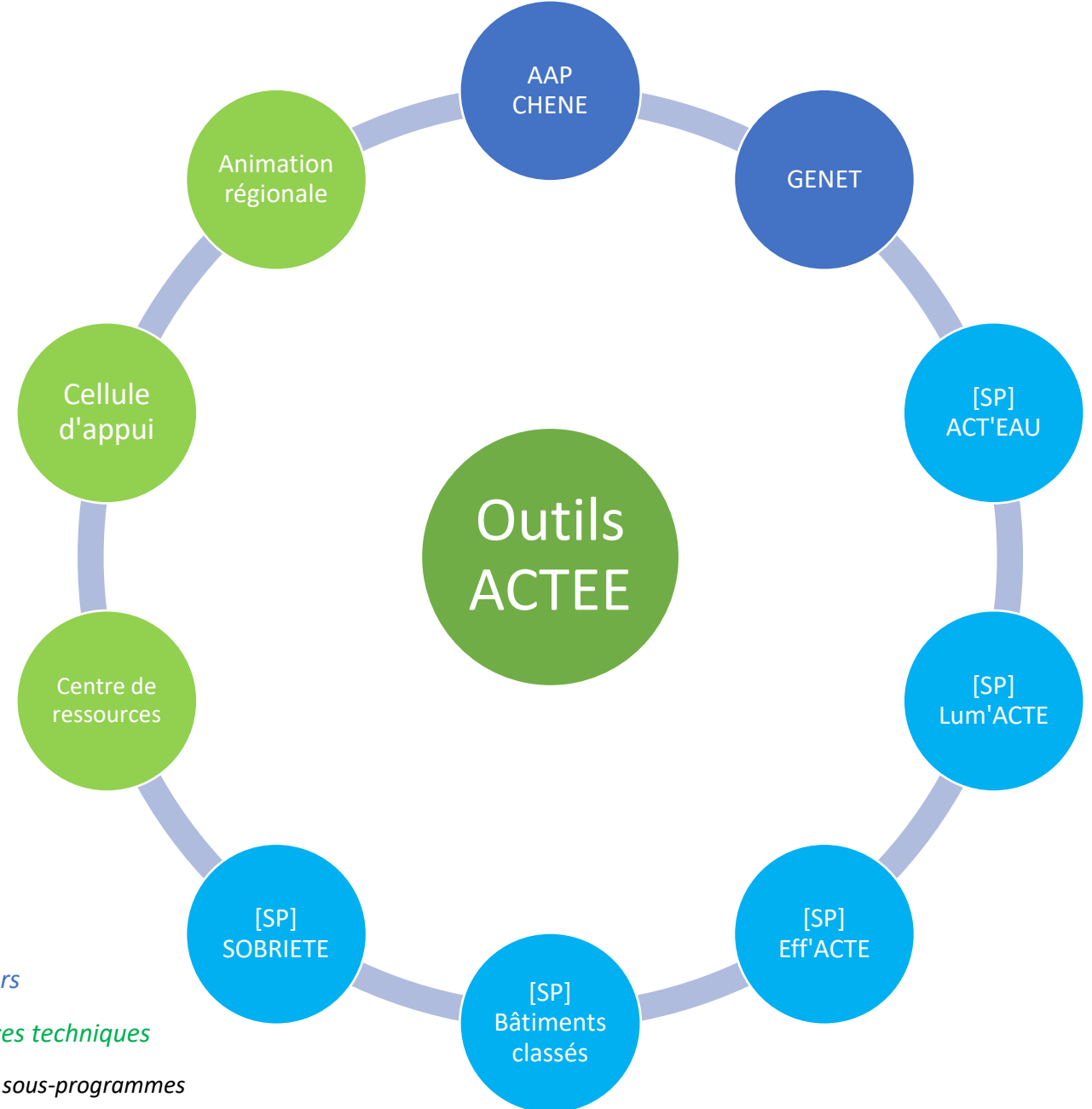
*\*hors piscines, patinoires, centres aquatiques via ACT'EAU, et éclairage public via Lum'ACTE*

# ACTEE+ : en résumé

Durée de 4 ans, jusqu'à fin 2026 !



Budget doublé → 220 M€ avec toujours 90 % directement reversés aux collectivités (10 % pour le centre de ressources)



En bleu : les outils financiers

En vert : les outils ressources techniques

\*SP = sous-programmes



# Calendrier prévisionnel



Deux conditions internes au respect de ce calendrier :

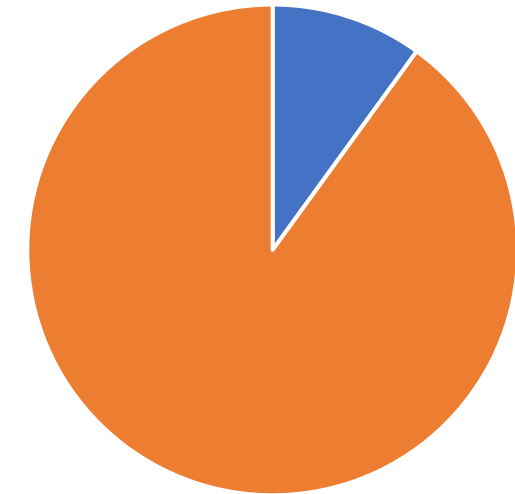
- Selon dynamique recrutement équipe ACTEE+ et consolidation équipe ACTEE2
- Edition de la solution de dépôt/suivi en ligne des dossiers

# L'approche financière du programme : tout en direction des collectivités !

Grands postes	Montant
AAP CHENE + démarche GENET	149 M€
Sous-programmes thématiques	49,476 M€
Centre de ressource et cellule d'appui	22 M€
<b>Total programme</b>	<b>220,5 M€</b>

**PREVISIONNEL**

Répartition des fonds ACTEE



■ Fonds pour réalisation d'outils pour collectivités ■ Financement direct des collectivités

# ACTEE+ : le planning prévisionnel du déploiement des outils



**ACTEE**

Action des Collectivités  
Territoriales pour  
l'Efficacité Énergétique

# Intérêts à participer au financement du programme ACTEE+

# Les éléments-clefs

## PROGRAMME « ACTEE+ » PRO-INNO-66

31,5 TWh cumac sur la période 2023-2026

220 millions d'euros HT à 7€/MWh HT

Tranches de 100 GWh → possible de faire une offre sur tout ou partie du montant

Dépôt des offres au plus tard le 16/01/23 à 13h à [actee@fnccr.asso.fr](mailto:actee@fnccr.asso.fr)

## Les intérêts à participer à l'appel à financeurs ACTEE+

Participer au plus grand programme CEE jamais lancé + visibilité collectivités → gain en notoriété

Prix à 7€/MWh sur les 4 ans du programme → gain économique (coût)

Très grand volume (dans les limites de la doctrine des programmes) → gain économique (stabilité long-terme)

ACTEE

Action des Collectivités  
Territoriales pour  
l'Efficacité Énergétique

# Organisation de l'appel à financeurs



# Les documents attendus concernant les offres

Les candidatures devront préciser :

1. Le montant en euro et le volume correspondant par tranche de 100 GWh cumac que l'obligé s'engage à financer pour « ACTEE+ » sur 2023-2026 en justifiant de sa capacité financière en fonction de ses obligations ;
2. Le niveau de son obligation pour la période P5, le montant sur lequel il est déjà engagé dans d'autres programmes CEE ainsi que les noms des programmes concernés (**un défaut d'informations sur ces éléments rendra la réponse nulle et non avenue**) ;
3. Le niveau de connaissance du candidat dans les programmes CEE ;
4. L'intérêt et l'engagement de l'obligé dans les politiques, programmes et actions en faveur de la rénovation énergétique ;
5. Les propositions d'appui à la mise en œuvre du programme ACTEE+ et notamment en matière de relais du programme.



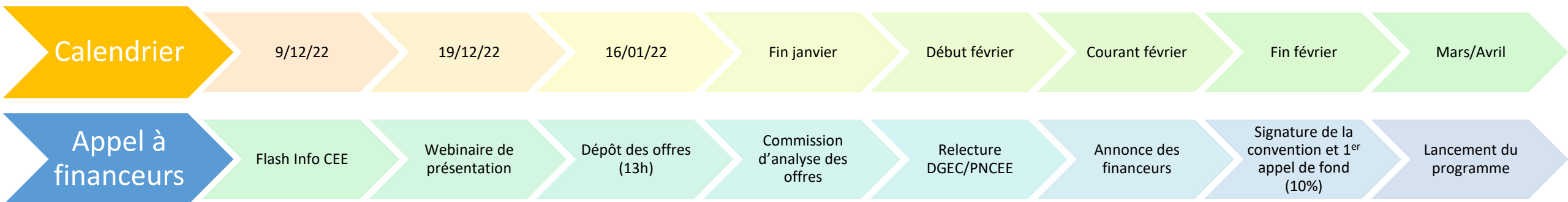
# Les critères d'analyses des offres

Afin de déterminer les candidats lauréats à cet appel à financement, le porteur sélectionnera les offres selon les critères suivants :

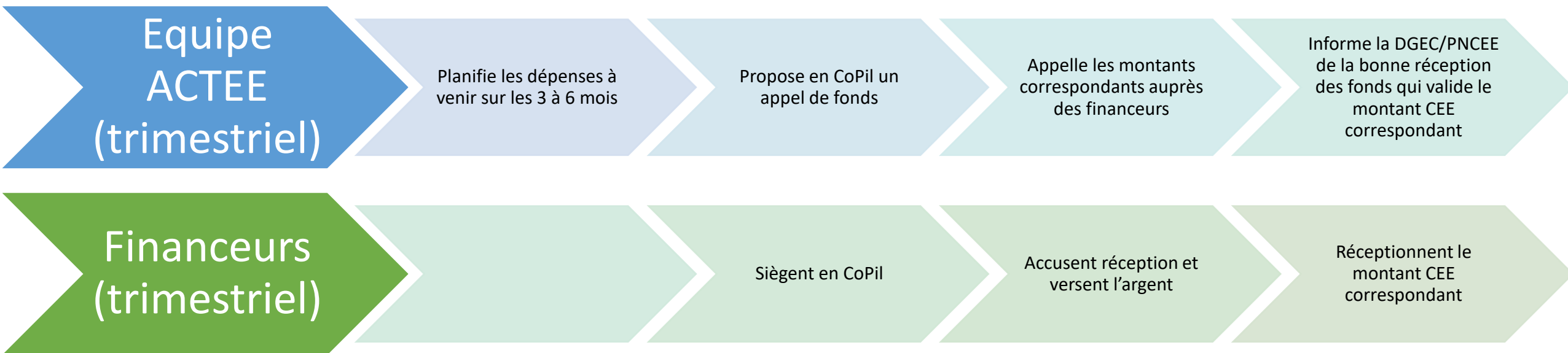
- Sous-critère 1 = priorité aux obligés n'ayant pas ou peu financé de programme à ce stade (15% de la note finale). Les candidats n'ayant jamais financé de programmes recevront la note maximale pour ce critère
- Sous-critère 2 = connaissance des dispositifs CEE (15% de la note finale)
- Sous-critère 3 = engagement dans les politiques, programmes et actions en faveur de la rénovation énergétique ou du plan sobriété (15% de la note finale)
- Sous-critère 4 = capacité et engagement en matière de communication pour promouvoir les outils du programme ACTEE + sur le territoire français (25% de la note finale)
- Sous-critère 5 = qualité de l'offre au regard de la clarté et de la cohérence des éléments exposés, des propositions d'appui à la mise en œuvre et la connaissance du programme, des engagements de l'obligé dans la transition écologique, de l'intérêt et la motivation du candidat, etc. (30% de la note finale).

Pas de sous/sur-valorisation des financeurs d'ACTEE1/2 par rapport à ACTEE+, analyse indépendante

# Rétroplanning global de l'appel à financeurs



# Rétroplanning dans le versement des fonds – répartition des rôles



Planning quadriennal des appels de fonds avec réajustements réguliers

# Cadre de l'appel à financeurs

Cet appel à financeurs s'inscrit dans le cadre des principes de sélection et de financement des programmes CEE de la 5ème période posés par la Doctrine CEE dont le détail est disponible sous : <https://www.ecologie.gouv.fr/cee-programmes-daccompagnement>

## Rappel P5

2022-2025

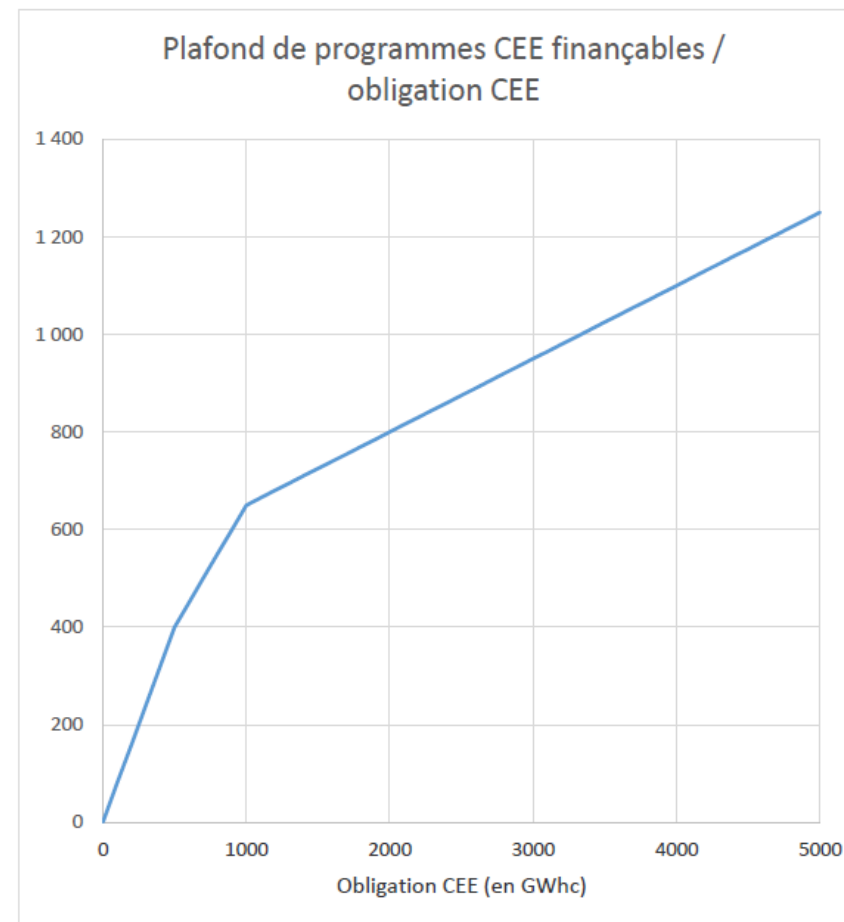
Obligation : 2500 TWhc

Part programmes : 288 TWhc

# [FOCUS doctrine CEE] Rappel plafond obligations CEE/programmes CEE

Respect d'un **plafond** en pourcentage d'obligation :

- A. 80 % de l'obligation lorsque celle-ci est inférieure à 500 GWhc ;
- B. 400 GWhc + 50 % de l'obligation excédant 500 GWhc, lorsque l'obligation est inférieure à 1 000 GWhc ;
- C. 650 GWhc + 15 % de l'obligation excédant 1 000 GWhc



# Références utiles

**Les obligés intéressés par le financement du programme adresseront leur proposition à la FNCCR par mail en PDF sur papier à entête et signées l'adresse suivante : [actee@fnccr.asso.fr](mailto:actee@fnccr.asso.fr) avant le lundi 16 janvier 2023 à 13h.**

- **Références :**

- Arrêté du 28 novembre 2022 relatif à la création d'un programme dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046711758>

- Appel à financeurs en ligne sous :

[https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/FLASH%20INFO%20CEE%209%20decembre%202022\\_AF\\_%20ACTEE%2B.pdf](https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/FLASH%20INFO%20CEE%209%20decembre%202022_AF_%20ACTEE%2B.pdf)

# FAQ

- Le programme délivre des CEE « classiques » et non « précarités ». Votre obligation est calculée par rapport à votre obligation en CEE « classiques ».
- Il n'y a pas de nombre minimum ou maximum de financeurs prévu.
- Le temps de délivrance de l'attestation de versement des fonds est d'un mois maximum. Étant un programme, il n'y a pas besoin d'attendre la réalisation des projets des lauréats pour bénéficier des CEE contrairement aux fiches CEE.
- La communication attendue dans le sous-critère 4 sera appréciée au regard de l'argumentation du candidat. Le fait de n'avoir qu'une envergure locale n'est pas handicapant.

# FAQ

- La communication peut être de diverses formes sans limitation à votre esprit de création en la matière. Cela peut être dans la mise en avant du programme dans des congrès et des salons, de place dans vos outils de communication interne et externe, de réalisation de communiqué de presse, de relai auprès des collectivités par vos filiales, de mise en avant d'ACTEE dans des participations à des projets locaux, nationaux ou européens.
- Il n'y a pas de trame particulière de réponse à l'appel à financeurs tant que nous pouvons identifier clairement vos réponses à l'ensemble des sous-critères.
- Pour rappel, **la DGEC est le décisionnaire final du choix des financeurs** après analyse des candidatures par l'équipe ACTEE.



# A l'écoute de vos questions complémentaires

Toute demande d'information  
complémentaire via  
[actee@fnccr.asso.fr](mailto:actee@fnccr.asso.fr)